

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,  
Vice-Présidente**

**DELIBERATION N° 37**

**PRESENTS:** Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); Mme DI CARO Sylvaine; Mme DEVESA Brigitte (en visio); M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline (en visio); Mme PAGE Véronique; M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSARKOUN André;

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme HUARD Elisabeth ; M. SPANO Pierre; Mme SILVESTRE Catherine; Mme THUSTRUP Sylvie

**POUVOIR(S) :** Mme JOISSAINS Sophie (Présidente) (Pouvoir à M. CHEVALIER Eric); M. SPANO Pierre (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. BENSARKOUN André)

**SECRETAIRE :** Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : DVSA – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNIS CITE**

Depuis plusieurs années, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence collabore avec l'association Unis-Cité dans le cadre de son programme national « Solidarité Séniors ». Ce programme mobilise des jeunes volontaires en Service Civique pour agir contre l'isolement social des personnes âgées et favoriser leur autonomie et leur bien-être.

Les volontaires d'Unis-Cité peuvent intervenir au sein des structures gérées ou accompagnées par le CCAS, telles que la résidence autonomie Le Sans Souci, le collectif de logements Foch, les foyers restaurants.

Dans ces lieux, ils animent des activités collectives à visée sociale et conviviale : jeux, ateliers intergénérationnels, rencontres thématiques, échanges autour du numérique ou de la culture. Ces actions ont pour objectif de créer du lien entre les résidents, de renforcer leur sentiment d'appartenance et de leur offrir des temps de partage.

Par ailleurs, les volontaires réalisent des visites de convivialité à domicile auprès de personnes âgées isolées. Ces bénéficiaires sont repérés et orientés par les services du CCAS, notamment par le Pôle Infos Séniors ou la Cellule Action et Accompagnement des personnes retraitées, dans le cadre de leur mission d'identification et de suivi des situations de fragilité sociale ou d'isolement.

Les visites à domicile ont pour vocation de rompre la solitude, d'apporter une présence amicale et d'accompagner les personnes âgées dans le maintien de leur vie sociale. Ce travail, effectué en coordination avec les équipes professionnelles du CCAS, s'intègre dans une dynamique de prévention de la perte d'autonomie et de soutien au vieillissement actif.

Afin de structurer et formaliser ce partenariat déjà opérationnel, une convention a été rédigée entre le CCAS d'Aix-en-Provence et Unis-Cité Méditerranée. Celle-ci précise les modalités de mise en œuvre des actions, les engagements respectifs en matière de coordination, de respect du cadre déontologique, de communication, ainsi que les conditions pratiques et matérielles de l'intervention des volontaires.

A noter que le CCAS accueille également, pour neuf mois, un volontaire en service civique dans le cadre du projet animation séniors et accueil du CCAS, dispositif financé et coordonné par la Direction Jeunesse et Vie Etudiante de la Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre d'un conventionnement dédié.

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

La loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie,

La loi d'adaptation de la société au vieillissement n° 2015-1776 du 28.12.2015,

L'article L. 1111-1 et suivants du CGCT,

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment L123-5,

Considérant l'organisation d'ateliers proposés par le service Seniors, Intergénérationnel et Lien social dans le but de favoriser le lien social, de ralentir la perte d'autonomie et de lutter contre l'isolement,

Les propositions de Mme DI CARO entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

### DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention
- **D'AUTORISER** Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention

Vote : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 01/07/25 et de la publication le 01/07/25